



LE SAMEDI 6
ET DIMANCHE
7 JUIN 2026

VALLÉE DE LA
HAUTE ROYA



CHAMPIONNAT DE
FRANCE DE PÊCHE A LA
MOUCHE
PROMOTION NATIONALE



Soldarini Fly Tackle



Sommaire

Présentation Vallée des Merveilles	01
Date de la compétition	02
Organisation de la compétition	02
Situation géographique de la Vallée de la Roya	03
Communes concernées par la compétition	04
Lieu d'accueil et de regroupement des compétiteurs	05
Personnes à contacter	06
Déroulement de la compétition	07-08
Cartographie générale du parcours	09
Hébergements	10
Frais d'inscription à la compétition	11
Frais de participation au repas	11
Règlement de la compétition	12



La Vallée des Merveilles

Nichée dans le Parc national du Mercantour, la Vallée des Merveilles impressionne par ses paysages sauvages et ses milliers de gravures rupestres datant de l'âge du Bronze.

Entre lacs, torrents et roches sculptées par le temps, elle offre un cadre unique pour une pêche technique, en pleine nature préservée.





Date de la compétition

Une manche du championnat de France de Pêche à la mouche, PN rivière aura lieu dans la Vallée de la Roya le :

Samedi 6 et 7 Juin 2026

Cette manche rivière contrairement au format habituel se déroulera sur 2 jours

Organisation de la compétition





Communes concernées par la compétition

La compétition aura lieu sur le bassin versant de la haute Roya sur la commune de Tende

Les rivières pêchées lors de la compétition seront :

- Le vallon de Casterino
- La haute roya en amont de Saint Dalmas de tende jusqu'au pont des 14 arches
- Le vallon de la Minière





Lieu d'accueil et de regroupement des compétiteurs



- Les participants à la compétition peuvent organiser leur hébergement de manière indépendante. Parmi les options disponibles à proximité du site, on trouve l'Auberge Val Casterino et l'Auberge Sainte Marie-Madeleine et les mélèzes . Pour plus d'informations sur ces établissements et d'autres hébergements dans la région, veuillez consulter le site de l'Office de Tourisme de Tende (page 10).



Situation géographique de la vallée de la Roya





Personnes à contacter

Les organisateurs



GPS de Nice

Nardini Sylvain

Président

06 73 18 24 53

nardinisylvain@gmail.com

Daumas Didier

Président Adjoint

06 81 82 48 99

daumasd@orange.fr

Peirera Hugo

Adhérent

06 21 38 37 30

hugoalexpeixoto@gmail.com

Soutien général à l'organisation



Association des pêcheurs de Tende

Leja Cyrille

Président

Mail: peche.tende@gmail.com

Appui technique et logistique



Fédération Française de Pêches Sportives

Nardini Sylvain

Responsable Sport

Mail: sportffpsmouche@gmail.com

Daniel Mortemousque

Responsable PN FFPS

Mail: pnriviereffpsmouche@gmail.com



Déroulement de la compétition

- Le nombre de compétiteurs est limité à 21.
- La durée de pêche par compétiteur sera de 9 heures sur les 2 jours de compétition.
- Deux manches de 3 heures le samedi et une manche de 3 heures le dimanche matin , chaque rotations comprendra 2 sessions de 1h30 dans la mesure du possible.

VENDREDI 5 juin 2026	
18H00	Accueil des compétiteurs à l'office du tourisme Casterino
18H30	Tirage au sort des parcours par le responsable du dept sport.

SAMEDI 6 Juin 2026	
6H30	Petit-Déjeuner
7H00-7H15	Rappels généraux : Réglementation, sécurité... Distribution du matériel de contrôle * Synchronisation des horloges Une caution de 10€ sera demandée et rendue après récupération du matériel.
9H00-12H00	1ère manche
13H00	Pause repas Distribution des paniers repas Récupération feuille de marque 1er manche Distribution feuille de marque 2ème manche
15H00-18H00	2ème manche
19H30	Récupération feuille de marque 2ème manche
20H00	Résultats intermédiaires + Repas de gala

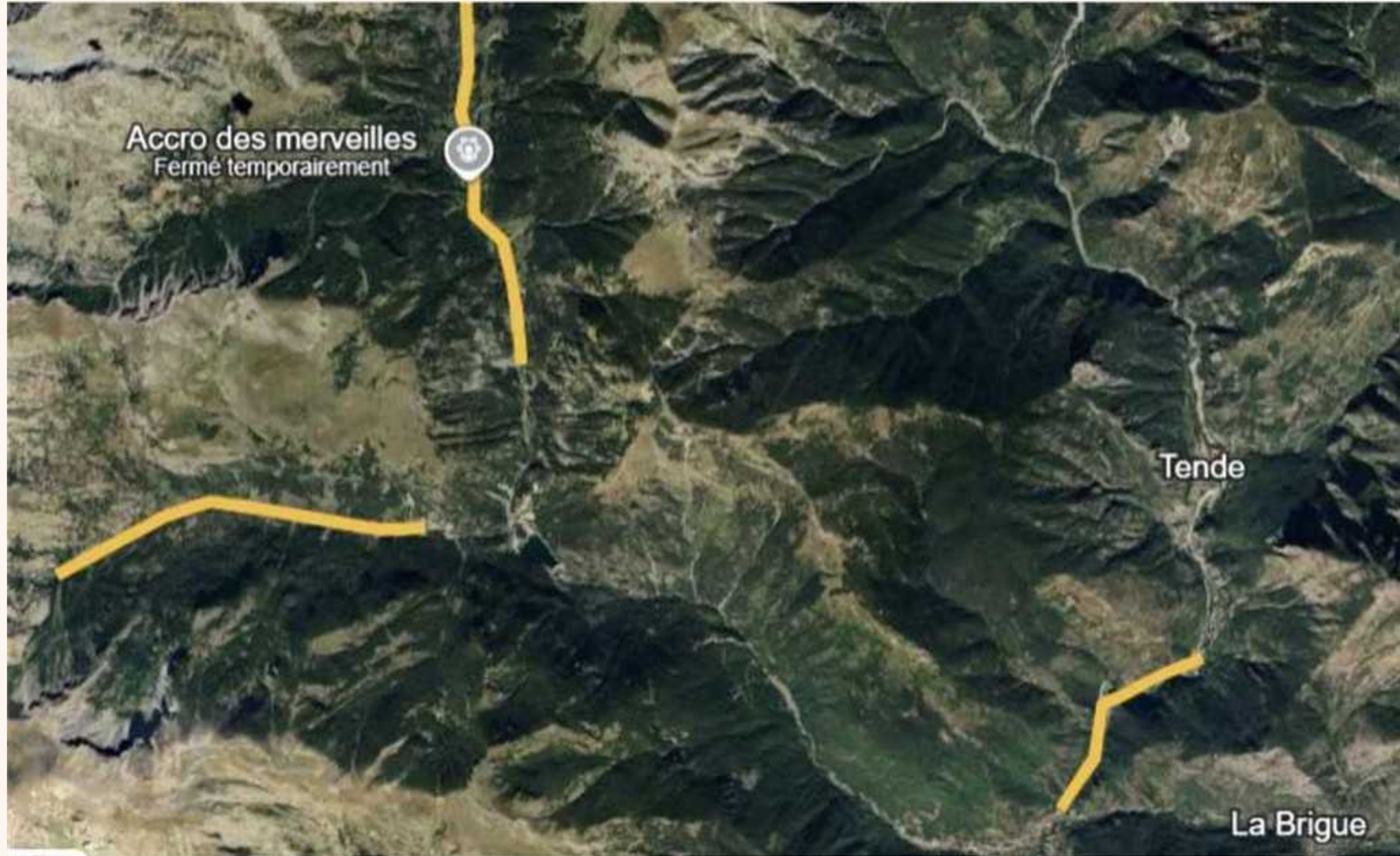


Déroulement de la compétition (suite)

DIMANCHE 6 juin 2026		
6H30		Petit-Déjeuner
9H00-12H00		3ème manche
13H00		Pause déjeuner
14h00		Résultats définitifs



Cartographie Générale du Parcours





Hébergements

Nous vous invitons à contacter directement les offices de tourisme de la Vallée de la haute roya. Ils seront à même de vous indiquer le logement qui vous convient le mieux en fonction de votre demande.

Office de Tourisme Communautaire Menton, Riviera & Merveilles

Adresse	Palais de l'Europe 8 avenue Boyer 06500 MENTON
Téléphone	04 83 93 70 20
Site	www.menton-riviera-merveilles.fr



Frais d'inscription à la compétition

Les frais d'inscription sont collectés par la Fédération Française des Pêches Sportives Commission Mouche via les billetteries en place sur le site web de la commission Mouche.

Frais de participation au repas, déjeuner/panier repas et carte de pêche

Compte tenu du format de compétition sur deux jours un supplément de **10 euros** sera demandé aux compétiteurs pour couvrir ses frais de petit déjeuner et repas et de son arbitre.

Nous proposons un repas de gala au prix de **25 euros** par personne si vous le souhaitez

Les réservations des repas devront être confirmées par mail à l'organisation **1 mois avant la date de la compétition soit le 6 mai 2026**

Les cartes de pêche sur la partie de Tende seront offertes aux compétiteurs par l'association des pêcheurs de Tende.

La carte de pêche interdépartementale(club halieutique) est nécessaire pour pêcher les secteurs d'entraînement sur la Roya hors commune de Tende. .



Règlement de la compétition

Pour cette compétition officielle, le règlement FFPS Mouche en vigueur s'applique. Les licences fédérales doivent être visées par le corps médical.

Interdiction de pêche

Conformément au Règlement FFPS Mouche en vigueur, l'entraînement sur les secteurs de la compétition est interdit 6 jours francs avant le début de celle-ci pour les compétiteurs et arbitres de toutes divisions confondues. De ce fait, il est interdit de pêcher les secteurs de compétition à partir du :

Dimanche 31mai

Le cours d'eau de la Roya offre des possibilités d'entraînement. Vous pouvez consulter les parcours de pêche sur le site de l'AAPPMA de Breil-sur-Roya :

🔗 aappmalapatraquedelaroya/les-parcours-de-peche/-la-forte

⚠ Attention : certaines zones restent interdites à la pêche en raison des dégâts causés par la tempête Alex. Il est donc conseillé de contacter directement l'AAPPMA pour obtenir des informations actualisées.

Homologation des truites

La taille de capture sera de 18 cm sur les parcours de compétition. Tous les poissons sont comptabilisés dans la limite de 10 T(poissons inf à 18 cm) par rotation maximum.





Contraintes sanitaires

Compte tenu de la proximité du parc du Mercantour , nous sommes dans l'obligation de contraindre les compétiteurs et arbitres à certaines obligations. Les épauettes et les bottes de pêche devront être désinfectées avant la compétition , un pédiluve sera mis à la disposition des compétiteurs pour éviter la contamination du milieu environnant.

Les compétiteurs, commissaires et arbitres devront être exemplaires en matière de respect de l'environnement.